

LA COMMISSION CULTURELLE INTERJURASSIENNE (CCIJ)

HISTORIQUE

- 2006** 03.10. Les gouvernements jurassien et bernois, par sa ministre de l'Education et par son président de la Section culture du Conseil du Jura bernois, présentent l'avant-projet de "Centre régional d'expression artistique CREA" à la presse, ainsi que leur mandat commun d'étude de projet.
- 27.09. Après un premier refus, seconde demande d'entretien à la Fondation de l'Auditorium du Jura, pour évaluer la complémentarité des projets d'équipements (salles) culturels.
- 13.09. Rencontre avec la Section culture du Conseil du Jura bernois (CJB).
- 11.09. Conférence de presse pour présenter les lauréat-e-s du Prix 2006 et le site Internet
- 18.07. Demande d'entretien à la Fondation de l'Auditorium du Jura à Courtemaury
- 12.07. Demande d'entretien avec le Conseil du Jura bernois.
- 03.07. Attribution du mandat de conception du site Internet de la CCIJ à Artionet, Delémont.
- 22.06. Création d'un groupe de travail multimédia.
Création du site Internet : www.ccij-culture.ch ou www.cijc.ch
Rédaction d'un dossier pédagogique pour accompagner les voyages des deux lauréats du Prix de la CCIJ.
(document **pdf** disponible sur ce site)
Prise de position interne sur le projet d'Auditorium du Jura.
Création d'un groupe de travail interjurassien "Théâtre et danse".
Décision des Commissions littéraires bernoise et jurassienne de décerner un prix commun au printemps 2007.
- 08.05. Attribution du prix 2006 de la CCIJ à Garance Finger, de Courtételle et à Alexandre Girod, de Moutier.
- 26.04. Le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement jurassien prennent connaissance de l'Avant-projet pour un Centre régional d'expression artistique. Ils donnent mandat de nommer un groupe d'experts et un chef de projet.

- 18.03. Participation de la CCIJ au Forum interjurassien de la culture à Saint-Imier, précédant les élections au Conseil du Jura bernois.
- 27.02. Mise au concours du Prix 2006 de la CCIJ, destiné à des artistes photographes et vidéastes de la région jurassienne.
(document **pdf** disponible sur ce site)
- 19.01. Première séance de la CCIJ à "Cours de Miracles" à Delémont.
- 16.01. Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de l'Education de la République et Canton du Jura, entre en matière pour la soumission au Gouvernement jurassien de l'avant-projet CREA et pour la poursuite de son étude.
- 2005** 31.12. Fin de l'étape intermédiaire " C18"
- 20.12. Mario Annoni, Directeur de l'Instruction publique du canton de Berne entre en matière sur l'étude de l'avant-projet CREA.
- 14.12. Les Gouvernements bernois et jurassien acceptent l'accord instituant la Commission culturelle interjurassienne. Ils en nomment les représentants. La création de cette nouvelle commission implique la dissolution de la C18.
- Composition de la CCIJ : Jacques Hirt, coprésident
Jean-Marie Moeckli, coprésident
Anne Girod Marchand
Pierre-Edouard Hefti
Marie-Jeanne Liengme
Odile Montavon
Séverine Perret
Joël Vallat
- Anne-Catherine Sutermeister, cheffe de la section francophone des activités culturelles du canton de Berne
Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles
- 26.10. La C18 adresse son avant-projet de CREA (centre régional d'expression artistique) aux deux Gouvernements.
- 24.06. Première séance de travail entre les présidents des commissions bernoise et jurassienne de littérature de langue française.
- 01.02. La C18 établit sa liste des priorités en se fondant sur les propositions du «Rapport Ruedin».
- Priorité 1 : - Centre d'expression artistique
- Commission interjurassienne de littérature

- CEJARE
- Société jurassienne d'Emulation (SJE)
- Modalités du financement culturel
- Politique des musées
- Support d'information culturelle
- Structure commune
- Université populaire (UP)

Priorité 2 : - Commission interjurassienne des beaux-arts
 - Archives (vidéo/DVD)
 - Archives et documentation

Priorité 3 : - Orchestre symphonique

2004 14.12. Signature de l'«Accord entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura instituant la Commission culturelle interjurassienne (CCIJ)» par le Conseil-exécutif du canton de Berne.
 (document **pdf** disponible sur ce site)

08.11. Signature de l'«Accord entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura instituant la Commission culturelle interjurassienne (CCIJ)» par le Gouvernement jurassien.

27.10. La C18 unanime propose aux Gouvernements cantonaux les huit personnes (4 par canton) qui constitueront la C8 (CCIJ provisoire).

Elle soutient le Festival «EviDanse» par un subside extraordinaire de 50'000 francs (25'000 francs par canton).

22.08. La C18 accepte le projet de Centre d'expression artistique et décide de le transmettre aux deux Gouvernements.

12.06. Première séance commune des deux commissions culturelles du Jura et de la Berne francophone, à Bellelay, en présence de Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre jurassienne de l'Education, et du conseiller d'Etat bernois Mario Annoni, directeur de l'Instruction publique.

La réunion de ces deux commissions prend le nom de C18, dont la composition est :

Commission jurassienne des affaires culturelles (CCA) :

Jean-Marie Moeckli, président
 Odile Montavon, coprésidente
 Joël Vallat, coprésident
 Vincent Baume
 Michel Haenggi
 Marie-Jeanne Liengme
 Jean-Louis Miserez
 Anne Schild
 Olivier Tschopp

Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles

Commission francophone chargée des affaires culturelles générales du canton de Berne :

Claude Merazzi, président
Roger Fiechter
Anne Girod Marchand
Michelle Berri
Pierre-Edouard Hefti
Anne-Marie Heiniger
Jacques Hirt
Mirei Lehmann
Jean-René Moeschler

Anne-Catherine Sutermeister, cheffe de la section francophone des activités culturelles du canton de Berne

- 2003** 17.09. La ministre de l'Education du Canton du Jura, Mme Elisabeth Baume-Schneider, et le directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, M. Mario Annoni, acceptent le Rapport intermédiaire du groupe de travail intercantonal "Politique culturelle interjurassienne" et prolongent le mandat du groupe de travail jusqu'à l'entrée en fonction du délégué aux affaires culturelles de la République et Canton du Jura et de la cheffe de la section francophone des activités culturelles du canton de Berne.
- 26.03. Envoi aux deux Gouvernements du Rapport intermédiaire du Groupe de travail intercantonal ayant charge de définir les conditions cadres pour la mise en place et la réalisation d'une politique de promotion culturelle interjurassienne (Rapport Ruedin). Ce Rapport propose une structure évolutive de la CCIJ, se fondant sur la situation de départ pour en arriver à l'objectif final.
Le «Rapport Ruedin» est intégralement disponible en **pdf** sur ce site. Il est également à disposition sur les sites des activités/affaires culturelles des Offices de la culture des deux cantons www.jura.ch/occ/dac et www.erz.be.ch/site/fr/index/kultur/kulturfoerderung.htm
- Le groupe de travail propose également des Projets et mesures :
- Créer une salle de spectacle interjurassienne
 - Créer une Commission interjurassienne de la littérature
 - Mettre en place un Orchestre symphonique jurassien non professionnel
 - Rechercher les modalités financières autorisant la poursuite des activités de l'Université populaire jurassienne
 - Réexaminer les modalités de soutien du canton de Berne à la Société jurassienne d'Emulation
 - Redéfinir la politique des musées et établir des pôles : Jura bernois = arts (Moutier); Jura = histoire (Delémont)
 - Définir la plate-forme : institution commune
 - Définir les modalités de financement : plate-forme et projets communs.
- 12.03. Les Gouvernements bernois et jurassien mettent les postes de délégués aux affaires culturelles au concours, puis publient de concert les nominations au mois de juin : Anne-Catherine Sutermeister (Berne francophone) et Jean Marc Voisard (Jura).

- 2002** 18.12. Les gouvernements bernois et jurassien désignent les membres du Groupe de travail intercantonal "Politique culturelle interjurassienne" :
- Président : Daniel Ruedin, chef du service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel
 - Délégation bernoise : Jacques Hirt, Anne Girod Marchand, Claude Merazzi
 - Délégation jurassienne : Michel Hauser, Odile Montavon, Jean-René Ramseyer
- 2001** 20.12. L'Assemblée interjurassienne adopte la résolution 55, qui charge les deux exécutifs cantonaux, bernois et jurassien, de mettre en place une institution commune chargée de la promotion culturelle dans le Jura bernois et le Canton du Jura.

06.10.06 / jh